



Association
Française
Janusz KORCZAK

Textes choisis pour enfants et comédiens amateurs

Sélection 2009

(Révision du 7/09/09)

- ◆ Poème (1)
- ◆ Témoignage (1)
- ◆ Petites scènes (5)

Propositions pour des INTERVENTIONS THÉÂTRALES à l'occasion des manifestations rendant hommage à Janusz Korczak

Sélection pour interprétations à plusieurs enfants ou adultes, avec ou sans mise en scène

Poème

- 1) « [Les enfants sont fatigués ?](#) » — Janusz Korczak, 1 page sur [korczak.fr](#)

Témoignage

- 2) Le « [Tribunal des enfants](#) » par Jacques Dodiuk – AFJK, 1 page sur [korczak.fr](#)

Petites scènes

- 3) [Le récit du roi Triste](#)
Dialogue entre Mathias et le Roi Triste : Essayez avec les enfants !
Le roi Triste a essayé en vain de changer le monde en faisant des réformes pour les adultes. Il se dit que ce serait peut-être plus efficace de commencer par s'occuper des enfants.
– RM 1er, [chapitre 20](#) (bas de page) : 1 page — 2 personnages, 1 narrateur
- 4) [Discours de Mathias au Conseil des ministres](#)
Le jeune roi Mathias s'est décidé : il va affronter le Conseil des ministres et leur expliquer que les enfants aussi ont besoin d'être représentés au gouvernement et d'avoir leur propre parlement.
– RM 1er, [chapitre 28](#) (bas de page) : 1 page – 1 personnage, 1 narrateur.
- 5) Discours de Mathias au Parlement des enfants
Discours inaugural de Mathias, suivi d'un grand désordre : le bon usage de la liberté ne s'apprend pas en un jour.
 1. [Premier discours de Mathias au Parlement](#)
 2. [Les enfants disent n'importe quoi !](#)
 3. [Les commentaires du journaliste](#)
 4. [Les députés enfants se mettent sérieusement au travail](#)5. RM 1er, [41](#) à [43](#) (quatre extraits) : 3 pages — personnages multiples.
- 6) [Comment s'y prendre avec les enfants ?](#)
Les adultes se demandent souvent comment s'y prendre avec les enfants : ordonner, menacer, punir, séduire ? Korczak explique son choix.
— « [Le Parlement et le tribunal](#) » (*Sejm i sąd*), 1^{re} partie. Fin à « **promulguera diverses lois.** ».
— 3 pages – 4 personnages, 1 narrateur (Janusz Korczak).
- 7) [Le Tribunal des enfants de l'orphelinat](#)
Discuter et choisir démocratiquement le règlement les règles et les lois n'est pas tout. Korczak explique ici pourquoi il a été amené à créer le Tribunal des enfants.
« *Le Parlement et le tribunal* », 2^e partie. Début à : « **Au premier abord, il semblerait...** ».
— 3 pages – 3 personnages, 1 narrateur (Janusz Korczak).

1. Poème : « Oui, les enfants sont fatigants ! »

Pour **1** narrateur :

Prologue du livre de Janusz Korczak : Quand je redeviendrai petit.

Une citation publiée par l'AFJK et largement diffusée sous forme d'une carte postale qui l'a rendue très célèbre.

[Web : korczak.fr, Citations de Korczak] : [Vous dites que c'est fatigant de s'occuper des enfants ?](#)

« *Vous dites :*

— *C'est épuisant de s'occuper des enfants.*

Vous avez raison.

Vous ajoutez :

— *Parce que nous devons nous mettre à leur niveau. Nous baisser, nous pencher, nous courber, nous rapetisser.*

Vous vous trompez.

Ce n'est pas cela qui nous fatigue, mais c'est le fait d'être obligés de nous élever à la hauteur de leurs sentiments.

De nous élever, nous étirer, nous mettre sur la pointe des pieds, nous tendre.

Pour ne pas les blesser. »

Janusz KORCZAK
publié sur korczak.fr © AFJK

(Reproduction libre de droit à titre non commercial exclusivement)

2. TÉMOIGNAGE d'un ancien pupille

Pour **1** narrateur :

Jacques DODIUK pupille à Dom Sierot de 1928 à 1934, témoigne ici d'un dispositif éducatif majeur de la pédagogie Janusz Korczak qui régulait les conflits dans ses deux orphelinats : le « Tribunal des enfants ».

[Web : korczak.fr, Inédits] [Jacques Dodiuk, pupille de Korczak à la Maison des orphelins](#)

[*Narrateur*] Jacques DODIUK est né en 1920 dans le petit village d'Alexandra, à deux cents km environ de Varsovie. Son père est mort en 1922. À six ans, sa mère est venue vivre chez une de ses sœurs à Varsovie et à huit ans, ne pouvant pas l'élever comme elle l'aurait souhaité, elle l'a emmené à l'orphelinat du Docteur Korczak. Voici ce qu'il dit :

« (*Dans l'orphelinat*), L'institution la plus importante était le **Tribunal des enfants**, dont le docteur Korczak avait rédigé le Code. Il s'occupait des conflits et des principaux délits : injures, coups, vols, manquements à la discipline ou à l'exécution des corvées. Dans ces deux derniers cas, c'étaient les éducateurs qui portaient plainte contre les enfants.

L'accusateur se présentait devant Mme Stefa ou un moniteur pour faire enregistrer sa plainte. Le Tribunal se composait de cinq juges, âgés de 12 à 14 ans, dont les noms étaient tirés au sort parmi les enfants n'ayant pas commis de faute pendant une semaine. Un éducateur participait au Tribunal comme secrétaire, sans droit de vote. Il annonçait les affaires à juger et inscrivait les verdicts sur un registre. Les condamnations étaient sans appel.

Le samedi matin, pendant la réunion générale, en présence de tout le monde, le docteur Korczak ou Stefa lisait à voix haute le **journal parlé** qui contenait le compte rendu de tous les événements de la semaine et où les verdicts du Tribunal étaient annoncés. Des enfants pouvaient avoir eu jusqu'à cinq ou six affaires dans la semaine. Selon les articles qu'ils avaient eus, certains se mettaient à pleurer.

Une fois j'ai réussi à être juge. C'était un grand honneur mais j'ai également été jugé à plusieurs reprises. Une fois j'ai même écopé de l'article 800. Une autre fois, j'ai porté plainte contre un instituteur de l'école qui m'avait frappé la main avec une règle. J'étais indigné car à l'orphelinat les éducateurs ne nous touchaient jamais. Mme Stefa alla parler avec le directeur de l'école qui me fit ensuite venir dans son bureau avec l'instituteur. On ne le revit jamais à l'école. »

Jaceques Dodiuk
Témoingage publié sur korczak.fr © AFJK

3. Le Roi Mathias : Essayez avec les enfants !

Pour **3** comédiens :

.....

Le roi Triste a essayé en vain de changer le monde en faisant des réformes pour les adultes. Il se dit que ce serait peut-être plus efficace de commencer par s'occuper des enfants.

[Web : roi-mathias.fr, chap. 20] [Le récit du roi Triste](#)

(Narrateur)

Le jeune Mathias, qui a hérité du pouvoir royal dans son pays (au décès de son père), a entrepris un voyage officiel dans les capitales étrangères autrefois en guerre contre son pays. Il est ainsi reçu par le roi Triste :

« — *Oui, oui Mathias, tu as paru très étonné quand je t'ai dit que je ne voulais pas te déclarer la guerre. Pourtant, contre mon gré, je me suis battu contre ton pays. Tu crois donc encore que les rois peuvent faire ce qu'ils veulent ?*

— *Non, je sais que l'étiquette vous oblige à faire beaucoup de choses et surtout la loi.*

— *Ah ! Tu sais déjà tout ça. Oui, nous faisons nous-mêmes de mauvaises lois et ensuite nous sommes obligés de les appliquer.*

— ***On ne peut pas faire seulement de bonnes lois ?***

— *On le peut, il le faut. [...] Écoute Mathias, mon grand-père a rendu la liberté à son peuple, mais ce ne fut pas un bien. Des criminels l'ont assassiné et le peuple n'est toujours pas plus heureux. Mon père a érigé un grand monument à la gloire de la liberté. Tu le verras demain ; il est beau, mais quel changement cela a-t-il apporté ? Les guerres continuent de se succéder et il y a toujours des pauvres et des malheureux. Moi-même, j'ai ordonné de construire cet immense édifice du Parlement. Et pour quel résultat ? Pour rien. Cela continue toujours de la même façon.*

[...]

— *Sais-tu Mathias, nous nous y sommes toujours mal pris en ne pensant qu'à accorder des réformes aux adultes. **Essaie avec les enfants, peut-être cela réussira-t-il ?*** »

Janusz Korczak, *Le roi Mathias 1er*, chapitre 20

Traduction révisée de Maurice Wajdenfeld © AFJK

(Trad. MW initiale) : Éd. Folio Junior :, n° 1344 : p. 163 ; n° 66, p. 137

4. Discours du Roi Mathias au Conseil des ministres

Pour **3** comédiens :

.....

Le jeune roi Mathias s'est décidé : il va affronter le Conseil des ministres et leur expliquer que les enfants aussi ont besoin d'être représentés au gouvernement et d'avoir leur propre parlement.

[Web : roi-mathias.fr, chap. 28] [Discours de Mathias au Conseil des ministres](#)

« — Messieurs les Ministres, commença Mathias, après avoir bu de l'eau car il avait l'intention de parler longtemps. Nous avons décidé que la nation gouvernerait et qu'elle pourrait dire ce dont elle a besoin. Vous avez oublié que la nation n'est pas seulement formée par les adultes, mais qu'il faut tenir compte, aussi, des enfants. Il y en a plusieurs millions, eux aussi doivent participer au gouvernement.

— Je veux qu'il y ait deux parlements : un pour les adultes avec les députés et les ministres ; et un second, le Parlement des enfants, où les enfants seront aussi députés et ministres. Je suis le roi des adultes et des enfants ; mais si les adultes considèrent que je suis trop petit pour eux, qu'ils élisent un roi à leur taille et je resterai le roi des enfants.

Mathias but de l'eau à quatre reprises. [...] Les ministres comprirent que ce n'était pas une plaisanterie, qu'il ne s'agissait pas de chocolats, ni de patins ou de balançoires, mais d'une réforme très importante.

— Je sais que ce sera très difficile, conclut Mathias. Toutes les réformes sont difficiles mais il faut commencer. [...].

Les ministres baisèrent la tête. Mathias n'avait jamais parlé aussi longtemps, ni aussi raisonnablement. C'était en effet une vérité, les enfants font partie aussi de la nation et ils ont aussi le droit de gouverner. Mais comment faire ? En seront-ils capables ? Ne sont-ils pas trop ignorants ?

Janusz Korczak, *Le roi Mathias Ier*, chapitre 28 (fin).

Traduction révisée de Maurice Wajdenfeld © AFJK

(Trad. MW initiale) : Éd. Folio Junior :, n° 1344 : p. 226-227 ; n° 66, p. 187

5. Discours de Mathias au Parlement des enfants

Pour 5 comédiens :

.....

Discours inaugural de Mathias, suivi d'un grand désordre : le bon usage de la liberté ne s'apprend pas en un jour.

[Web : roi-mathias.fr, chap. 41 à 43]

[Chap. 41] [Premier discours de Mathias au Parlement](#)

« — Vous êtes des députés, dit-il. Jusqu'alors j'étais seul. Je voulais gouverner pour que vous ne manquiez de rien. Mais il est très difficile de deviner seul ce qu'il faut à chacun.

« Cela vous sera plus facile. Les uns savent ce qui est nécessaire à la ville, les autres connaissent les besoins de la campagne. Les plus jeunes savent ce qu'il faut aux bambins et d'autres connaissent les désirs des enfants plus âgés.

« Je pense qu'un jour les enfants du monde entier se réuniront de la même façon que les rois se sont rassemblés il n'y a pas longtemps. Que les enfants blancs, noirs, jaunes, diront chacun ce dont ils ont besoin. [...].

« Les ouvriers ont leur étendard rouge ? Continua Mathias. Les enfants choisiront peut-être un étendard vert, parce qu'ils aiment la forêt, et la forêt est verte. »

Mathias parla longtemps ainsi ; les députés écoutaient. Cela lui était agréable.

[Chap. 41] [Les enfants disent n'importe quoi !](#)

Narrateur : À la suite du discours de Mathias, un journaliste présent demande que les députés expriment leurs souhaits. (Rappelons que nous étions en 1923).

- Je veux élever des pigeons, cria une voix
- Et moi, un chien !
- Que chaque enfant ait une montre !
- Qu'il soit permis aux enfants de téléphoner !
- Qu'on ne nous embrasse pas !
- Qu'on nous raconte des fables !

- Qu'il soit permis de se coucher tard !
- Que chacun ait son vélo !
- Que chaque enfant ait son armoire !
- Et plus de poches ! Mon père a treize poches, et moi deux seulement. Je manque de poches. Quand je perds un mouchoir, alors on me crie dessus...
- Que chacun ait une trompette !
- ...Et un revolver !
- Qu'on se rende à l'école en auto !
- Qu'il n'y ait plus du tout de filles et pas de petits enfants !
- Je veux devenir magicien !
- Que chacun ait son bateau !
- Qu'on aille chaque jour au cirque !
- Que chaque jour soit « Noël » !
- Et « Premier Avril » ! Et « Mardi Gras » !
- Que chaque enfant ait sa chambre !
- Qu'on distribue des savonnettes parfumées !
- ...Et des parfums !
- Qu'il soit permis à chaque enfant de casser un carreau une fois par mois !
- Et de fumer des cigarettes !
- Qu'il n'y ait pas de cartes de géographie muettes !
- ...Ni de dictées !
- Qu'il ne soit pas permis aux adultes de sortir une journée entière. Que cette journée soit réservée aux enfants !
- Que partout les enfants soient rois !
- Que les adultes aillent à l'école !
- [...]
- Que les hommes deviennent des anges !
- ...Que les enfants aient de l'argent et qu'ils puissent acheter ce qu'ils veulent !
- Que partout où se trouve un enfant il y ait une vache.
- Et un cheval !
- Que chacun possède dix hectares de terre !

Cela dura ainsi pendant une heure. Le journaliste souriait seulement et notait tout.

[Chap. 42] [Les commentaires du journaliste](#)

Le lendemain on put lire dans le journal :

« Aucun Parlement ne peut faire en sorte que les hommes deviennent des anges ou des magiciens. « Mardi Gras » ne peut pas être tous les jours. On ne peut pas aller chaque soir au cirque. Il faut qu'il y ait des garçons et des filles, des petits enfants et des grands. »

C'était écrit avec circonspection pour ne pas contrarier les députés. le journal donnait seulement son avis sur ce qui pouvait ou se faire. « Davantage de poches, c'est possible... », et ainsi de suite.

[Chap. 43] [Les députés enfants se mettent sérieusement au travail](#)

[...] (*Le lendemain*) [...] les députés parlèrent de l'encre rouge, demandèrent qu'on ne se moque pas des enfants.

— Les instituteurs corrigent les cahiers toujours avec de l'encre rouge, nous sommes obligés d'écrire avec la noire. L'encre rouge est... plus jolie. Nous voulons écrire joliment.

[...] On parla longtemps des adultes qui se moquent des enfants

— Quand on demande ou désire exécuter quelque chose, ils crient après nous et se fâchent ou se moquent de nous. Cela ne peut plus être ainsi dit un enfant.

— Les adultes pensent qu'ils savent tout. Ça n'est pas vrai.

— [...] Les adultes ne savent pas non plus siffler entre leurs doigts, c'est pour cela qu'ils disent que ce n'est pas beau.

— Mon oncle sait siffler !

— Mais pas entre ses doigts !

— Qu'est ce que tu en sais !

— Tu es un sot !

Une nouvelle bagarre aurait pu éclater mais le Président sonna et dit qu'il était interdit de traiter de « sots » les députés, et que quiconque agirait ainsi serait expulsé de la séance.

Qu'est ce que ça veut dire « *expulser de la séance* » ?

C'est une expression parlementaire. À l'école, on dit « mettre à la porte. »

De cette façon, les députés apprenaient peu à peu comment il fallait se conduire au parlement.

Janusz Korczak, *Le roi Mathias 1er*, chapitres 41,42,43.

Traduction révisée de Maurice Wajdenfeld © AFJK

(Trad. MW initiale) : Éd. Folio Junior n° 1344 : p. 329, 331, 336, 347 ; n° 37, p. 91-94, 97, 106-107

6. Le « Parlement des enfants » à l'orphelinat

Pour 5 comédiens :

.....

Les adultes se demandent souvent comment s'y prendre avec les enfants : ordonner, menacer, punir, séduire ? Korczak explique son choix de leur donner les moyens de s'occuper eux-mêmes des règles et de la discipline, avec des dispositifs adaptés.

« Nous les adultes, nous savons beaucoup de choses au sujet de l'enfant mais nous pouvons nous tromper. Quant à l'enfant, il sait bien, lui, s'il se sent bien ou mal ».

Abréviation : article du code = « A- »

[Web : korczak.fr, Inédits] [Comment s'y prendre avec les enfants](#)

Si les enfants habitent avec leurs parents, ils peuvent bénéficier d'une meilleure surveillance. Si la mère ne travaille pas à l'extérieur, elle s'occupe de la maison, et si elle s'aperçoit que toute seule elle n'y arrive pas, elle se plaint au père. Que de fois la mère ne dit-elle pas : « Fais ceci – Ne fais pas cela ! »

— Ne fais pas le fou dans la cour, lave-toi, fais tes devoirs, apporte ceci, donne cela, ne te commets pas avec les galopins, lave-toi, ne fais pas de bruit, va doucement, sois prudent...

Il arrive parfois qu'elle dise :

— Attends un peu, que je te corrige. – Je vais le dire à ton père. — Hé ! Ne réplique pas, ou tu vas en prendre pour ton grade.

Parfois la mère perd patience :

— Quelle calamité cet enfant, qu'est-ce que j'ai fait au Bon Dieu ?

Quant à l'enfant, ou bien il a peur, ou bien il ne veut pas faire de peine à ses parents ; mais il sait aussi par lui-même qu'on ne peut faire tout ce qui passe par la tête.

Là où il y a soixante enfants, il ne peut y avoir semblable surveillance, et pourtant il faut qu'il y ait de l'ordre. Alors les gens s'interrogent : comment faire ? Il y a longtemps qu'ils réfléchissent, qu'ils font diverses expériences.

Le premier déclare :

— Le mieux c'est de frapper.

Le second déclare :

— Pas du tout : c'est mieux d'expliquer.

Le troisième déclare :

— On peut recourir à la douceur, mais tous les enfants n'y sont pas réceptifs.

Le quatrième déclare :

— Le mieux est de priver de nourriture ceux qui n'obéissent pas. Quand ils auront faim, ils obéiront.

Certains prétendent qu'au lieu de punitions, il vaut mieux donner des récompenses. Si un enfant prend soin de ses vêtements, il faut lui donner un costume plus beau et plus propre pour les fêtes. Celui qui est travailleur aura droit à la détente et au jeu.

Enfin, il s'est trouvé des gens pour inventer les notes. Celui qui travaille bien et se comporte correctement aura 5/5. Un peu moins bien : il aura 4. Ni bien, ni mal : 3. Mal : 2. Très mal : un bâton [= 1].

Mais il ne suffit pas de dire :

— Moi je veux frapper.

Ou bien :

— Je veux donner des récompenses.

Il faut expliquer pourquoi.

L'un déclare :

— Si nous punissons, les enfants vont mentir, se cacher, personne ne se dénoncera, personne ne dira la vérité. Ils vont frauder et dissimuler. Celui qui est futé, s'en tirera toujours à bon compte, et ce sera le moins coupable qui se retrouvera injustement puni.

Un deuxième déclare :

— Par conséquent il faut exercer une surveillance active. Il faut garder les enfants tout le temps près de soi, ne pas leur permettre d'aller seuls quelque part. Tous dans la pièce, ou tous dans la cour. Il faut sans cesse faire attention, surveiller et ne rien permettre.

Un troisième déclare :

— Un enfant correct de toute façon deviendra un homme correct, et un bon à rien restera un bon à rien.

Voilà les propos des adultes. Chacun d'eux fait une proposition différente.

Et nous aussi nous avons fait divers essais. Jusqu'à ce qu'une des expériences ait un peu réussi.

Voilà ce que nous avons dit :

- **Que ce soit les enfants eux-mêmes qui gouvernent.** S'ils gouvernent comme il faut, ils s'en trouveront bien ; s'ils gouvernent mal, ils s'en trouveront mal. Du coup ils apprendront à bien gouverner, ils seront donc prudents, car ils voudront que tout se passe au mieux pour eux.

Nous avons dit :

- Nous allons élire **un parlement.** Ce sont les enfants eux-mêmes qui choisiront leurs députés. Ce sont les enfants eux-mêmes qui vont voteront. Celui qui aura obtenu quatre voix sera élu au Parlement. Ensuite chaque affaire sera transmise à la séance du Parlement, et les députés décideront après délibération de ce qu'il convient de faire pour que tout aille pour le mieux.

Voilà comment nous avons raisonné :

- Nous les adultes savons beaucoup de choses au sujet de l'enfant mais nous pouvons nous tromper. Quant à l'enfant, il sait bien, lui, s'il se sent bien ou mal.

Au Parlement lui-même de délibérer sur ce qu'il faut faire pour que chacun puisse tranquillement assouvir son besoin de sommeil, faire tranquillement sa prière, prendre tranquillement son repas, étudier et jouer.

Au Parlement lui-même de délibérer sur ce qu'il faut faire pour éviter qu'un tel n'importune tel autre, le dérange, le frappe ou le trompe.

Au Parlement de délibérer sur ce qu'il faut faire pour qu'il n'y ait pas chez nous de larmes et de plaintes, mais pour qu'il y ait de la joie.

À Varsovie le Parlement délibère afin que l'ordre règne dans toute la Pologne ; il y a donc pour cela 200 députés. Dans notre maison il y aura 12 députés. À Varsovie les séances ont lieu tous les jours, parce qu'il y a beaucoup d'affaires. À Varsovie ils délibèrent six à huit heures par jour. Chez nous, une heure suffira parce que nous n'avons pas beaucoup d'affaires, parce que « Notre Maison » est petite.

Mais notre Parlement, tout comme le Parlement de Varsovie, promulguera diverses lois. [...]

Janusz Korczak, 1921
(« Sejm i Sąd »), traduit du polonais par Jacek Rzewuski
© Ass. Frse J. Korczak, 2000.

7. Le « Tribunal » des enfants de l'orphelinat

Pour 4 comédiens :

.....

(Suite du texte précédent) Discuter et choisir démocratiquement le règlement, les règles et les lois n'est pas tout : encore faut-il pouvoir les faire observer, gérer les conflits, et les adapter à l'évolution de la situation. Janusz Korczak explique ici pourquoi il a été amené à créer le « Tribunal des enfants ».

[Web : korczak.fr, Inédits] http://korczak.fr/m4textes/pedagogie-korczak/korczak_parlement-et-tribunal_1921.html

[...] **A**u premier abord, ça semble cohérent.

Mais que faire si quelqu'un ne veut pas se conformer à nos lois ? Que faire si quelqu'un affirme :

- Moi, le Parlement ça ne me concerne pas.
- Moi, ça me plaît de faire comme ça et c'est tout.
- Que va me faire le Parlement ?

Le Parlement va promulguer des lois, mais il faut quelqu'un pour veiller à ce que ces lois soient respectées. Si Madame Maryna donne l'ordre de faire quelque chose, ou énonce une interdiction, alors Madame Maryna veille à ce que ça se passe comme elle l'a dit ; mais si le Parlement décide de quelque chose, qui va veiller au respect de sa décision ?

Chez nous on publie un petit **journal**.

Le petit journal donne des explications, exprime des demandes ou bien fait des remarques. Et cela aide. Car c'est toujours désagréable de se savoir vilipendé dans le petit journal. Certains vont même jusqu'à pleurer si on écrit quelque chose à leur sujet. Il y en a qui ne veulent pas qu'on écrive quelque chose de mal sur eux.

Mais on peut aussi rencontrer un énergumène que tout cela ne touche pas. « *Qu'ils gribouillent, quant à moi je vais faire ce que je veux. Je veux déranger, agacer, je veux semer le désordre, je me moque de ce qu'on pense et de ce qu'on dit de moi à Pruszkow et à Varsovie* ». Le petit journal explique, demande et sermonne, mais cela n'a pas d'effet.

- « *Qu'ils se plaignent, quant à moi, je continuerais d'en faire à ma tête* ».

On lui pardonne, mais lui, il ne cherche pas à se corriger.

La même chose peut se passer avec le Parlement, si quelqu'un ne veut pas obéir à ses lois.

Chez les adultes, c'est le **Tribunal** qui veille sur les décisions votées au Parlement. Nous essayerons nous aussi de juger nos affaires.

Les enfants eux-mêmes promulguent les lois, donc c'est à eux-mêmes de veiller à leur respect au moyen de leur propre Tribunal.

Tout un chacun peut être juge.

Une fois par semaine on va tirer au sort cinq juges qui vont juger les affaires les plus importantes. Si quelqu'un importune beaucoup, sème le désordre, dérange, frappe, vole et ne veut pas faire ce que le Parlement a décidé... l'affaire sera portée au Tribunal, et à nouveau ce seront les enfants qui apprécieront qui est dans son droit.

Les juges ont le pouvoir de pardonner ou de décider d'une peine.

Les juges pardonneront lorsque quelqu'un aura fait quelque chose de mal, mais que depuis il fait des efforts et regrette sa faute. Les juges pardonneront quand quelqu'un a donné un coup dans un moment de colère ou qu'il plaisantait, ou bien qu'il ne l'a pas fait exprès, ou qu'il a agi par inadvertance.

Les juges ne pardonneront pas quand quelqu'un ne veut rien entendre, ni faire des efforts, ni se corriger. Les juges ne lui pardonneront pas et lui infligeront une peine.

Quelles seront les peines ?

Les adultes disposent de différentes peines. Toutes les peines sont inscrites dans un livre, et ce livre se nomme un « Code ».

Nous aussi nous allons avoir un Code.

Les peines inscrites dans le Code le sont dans l'ordre : telle est la première peine, telle est la seconde, telle est la troisième. Au numéro un, au numéro deux, au numéro trois correspond à chaque fois une peine déterminée. Dans le Code, ces numéros s'appellent des « articles ».

Notre Code lui aussi aura des articles.

Si les Juges déclarent que quelqu'un a très mal agi et qu'il mérite l'article 1000, alors il doit quitter notre maison.

Si quelqu'un écope du 900, alors un enfant qui se conduit bien peut le prendre sous sa tutelle et répondre de tout ce que le « condamné » fera. Si personne ne veut prendre le coupable sous sa tutelle, il doit quitter notre maison.

Dans ce cas on a l'habitude d'appeler cela un renvoi. On ne le renvoie pas, c'est lui-même qui a décidé de partir, parce qu'il n'est pas d'accord pour se conformer à nos lois. Peut-être trouvera-t-il une autre maison, avec d'autres lois, et là-bas peut-être se sentira-t-il bien ?

Si quelqu'un écope de l'article 800, alors il est exclu par le Tribunal pendant une semaine, mais il peut habiter chez nous et manger, seulement il n'est plus des nôtres, c'est un étranger : qu'il se contente d'être là.

À celui qui écope du 700, on déclare qu'il a mal agi et on écrit une lettre à sa mère ou à son père, à sa tante ou à sa famille.

Pour celui qui écope du 600, on affiche sur le tableau une information selon laquelle il a très mal agi.

Pour celui qui écope de l'article 500, on écrit dans le petit journal qu'il a très mal agi.

Pour le 400 : on dit seulement qu'il a très mal agi.

Article 300 : il a mal agi.

Article 200 : il a agi de façon injuste.

Article 100 : c'est la plus petite peine : le Tribunal dit seulement qu'on ne peut pas pardonner.

À la Maison des Orphelins à Varsovie, le tribunal existe depuis déjà deux ans ; mais il n'a prononcé qu'une seule fois l'article 1000 et seulement deux fois le 600. C'est que les juges sont eux-mêmes des enfants et ils savent combien il est difficile de ne jamais faire quelque chose de mal, et ils savent que chacun peut se corriger s'il le veut, ou peut faire des efforts dans ce sens.

Les peines de notre tribunal des pairs, les articles de notre Code... ne frappent pas, n'enferment personne dans de noirs cachots, ne privent personne de nourriture ni même de jeu. Les articles de notre Code sont seulement des mises en garde et des rappels. Ils disent : — Tu as agi injustement, mal, très mal, **fais des efforts, surveille-toi !**

Janusz Korczak, 1921
 (« Sejm i Sąd »), traduit du polonais par Jacek Rzewuski
 © Ass. Frse J. Korczak, 2000.

Abréviations et sources des textes choisis

Tous les textes cités sont mis à disposition par l'AFJK.

RM 1^{er} pour *Le roi Mathias I^{er}*
 RM île pour *Le Roi Mathias sur une île déserte*
Sejm i sąd pour « *Le Parlement et le Tribunal* »

- **L'épopée du Roi Mathias 1^{er}**, le célèbre roman pour enfants de Janusz Korczak publié en 1923 et traduit depuis dans le monde entier. À 10 ans, le jeune Mathias a hérité du trône. Il tentera en vain de rétablir la paix et d'instaurer la démocratie dans son pays en accordant des droits aux enfants. Un grand roman d'aventure initiatique du fonctionnement de la société et du politique, écrit au moment où la jeune République polonaise tentait elle-même de préserver sa toute nouvelle indépendance après 120 ans d'occupation militaire. Les textes choisis ont été adaptés par l'AFJK

Le roi Mathias I^{er}, traduction Maurice Wajdenfeld, publié en ligne sur le site Internet : <http://roi-mathias.fr> (NOUVEAU, inauguré le 19 juin 2004) et prochainement réédité — Anciennes éditions épuisées, à rechercher en bibliothèque : Éd. Gallimard , collections 1000 soleils et Folio junior n° 36 et 37.

Le Roi Mathias sur une île déserte, traduction de Maurice Wajdenfeld — Éd. Gallimard collection Folio junior n° 598, épuisé, et Éd. Atelier Cauchois, Rouen 1986, disponible à l'AFJK.

- Un article intitulé « *Le Parlement et le Tribunal* » rédigé par Janusz Korczak en 1921 pour donner un cadre de réflexion à l'équipe éducative de Nasz Dom au moment où celle-ci était prête à s'impliquer dans une nouvelle évolution du fonctionnement de l'établissement. Il se fonde sur l'expérience acquise dans son premier orphelinat.
 « *Sejm i sąd* », Janusz Korczak, 1921, in Nasz Dom, 1919-1989, Warszawa, 1989, pp. 39-41. Texte inédit en français @ AFJK 2000, traduction Jacek Rzewuski.

**Association Française
Janusz KORCZAK (AFJK)**

Secrétariat et
Centre de documentation :

11 rue Émile Durkheim,
75013 Paris
(Accueil sur rendez-vous)

Tél. 01 44 24 90 00

Fax 01 44 24 90 01

E-mail : contact@afjk.org

Sur Internet

<http://korczak.fr> OU afjk.org

<http://roi-mathias.fr> OU macius.fr